



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 45/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certificat exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 MAI 2014

Affiché le : 23 MAI 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mai 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SUZE.

**PROCURATIONS**

M. RIGAUD	à	Mme LLOUBERES
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. SALAÜN	à	M. FERTE

**SECRETARE** : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET** : FINANCES - Budget Primitif 2014 - Attribution de subvention à la crèche Gros Câlin.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2014 une subvention d'un montant de 9 100 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur cette attribution de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

**(Mmes et MM. MAUREL, ZAMBONI, MARQUIER, LASSALLE ne participent pas au vote)**

- D'allouer une subvention de 9 100 € à la crèche Gros Câlin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 21 mai 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

